



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24344
24 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DE LA MISSION D'ENQUETE ENVOYEE PAR LE SECRETAIRE
GENERAL POUR ENQUETER SUR DES INFORMATIONS FAISANT ETAT
DE L'EMPLOI D'ARMES CHIMIQUES EN AZERBAIDJAN

Note du Secrétaire général

1. Dans une lettre datée du 1er juin 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24053), il était déclaré que les forces armées de l'Arménie avaient eu recours à l'utilisation d'armes chimiques. Il était indiqué que les effets de l'ypérite, du cyanure et du phosgène avaient été décelés lors d'examens sanguins effectués sur des blessés azerbaïdjanais lors des récents événements du Nakitchevan.
2. Dans des lettres identiques datées du 11 juin 1992, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24103), le Représentant permanent a déclaré notamment que 36 documents venaient d'être remis en Azerbaïdjan à la Mission d'enquête de l'ONU. Comme il était indiqué dans l'annexe aux lettres, une partie des documents présentait les résultats de l'analyse des tests sur l'emploi d'armes chimiques effectués par le Ministère de la santé de la République azerbaïdjanaise.
3. Le 8 juin 1992, le Représentant permanent de la République d'Arménie a adressé au Secrétaire général une lettre dans laquelle il déclarait que les accusations concernant l'utilisation d'armes chimiques par l'Arménie étaient dénuées de tout fondement. Il demandait qu'un groupe d'experts compétents soit envoyé dans les zones du conflit pour étudier la situation.
4. Sur la base des informations fournies au Secrétaire général, il est apparu que les incidents avaient eu lieu en avril et en mai. Malgré la période de temps qui s'était écoulée et le caractère ambigu des informations données, le Secrétaire général a décidé, compte tenu de la gravité qui s'attache à l'emploi possible d'armes chimiques, bactériologiques (biologiques) ou à toxines, qu'il était justifié de procéder à une enquête en s'appuyant sur les directives et procédures énoncées dans le document A/44/561 et approuvées par l'Assemblée générale en 1990.

5. Pour cette enquête, le Secrétaire général a de sa propre autorité nommé une mission composée de trois experts qualifiés assistés par deux membres du Secrétariat. Le Conseil de sécurité a été informé de la décision de procéder à une enquête au cours de consultations informelles tenues le 19 juin 1992.

6. Les experts nommés étaient les suivants :

M. Johan Santesson
Directeur de recherche
Etablissement suédois de recherche en matière de défense
Département de la défense, NBC
Umea (Suède)

M. Heiner Staub
Ingénieur chimiste
Laboratoire-NC de Spiez
Agence pour les technologies de défense et l'approvisionnement
Suisse

Dr Jan Willems, Colonel, corps médical
Commandant, Ecole royale des services médicaux des forces armées belges
Gand (Belgique)

Les travaux de la mission ont été dirigés et coordonnés par M. Derek Boothby, du Bureau des affaires de désarmement du Département des affaires politiques, qui en a facilité l'organisation et a assuré la liaison avec les autorités compétentes. M. Woodrow Brown, de la Division des services électroniques du Département de l'administration et de la gestion, a fourni à l'équipe un appui en matière de communications.

7. La mission est arrivée à Bakou (Azerbaïdjan) le 4 juillet 1992. Dans le cadre de leur enquête, les membres se sont rendus dans les zones de Fizuly et de Kubatli dans l'Azerbaïdjan méridional, se sont entretenus avec les blessés dont il avait été fait état dans les hôpitaux de Bakou et ont visité aussi le laboratoire de chimie et de radiométrie du siège de la défense civile à Bakou. Le 8 juillet 1992, la mission s'est rendue à Erevan (Arménie) pour s'entretenir brièvement avec les autorités arméniennes avant de retourner le même jour à Genève.

8. Le Secrétaire général tient à remercier les Gouvernements belge, suédois et suisse d'avoir offert les services des experts ainsi que le Gouvernement suisse d'avoir fourni l'aéronef qui a permis de transporter les membres de la mission et leur matériel dans la région et d'assurer le retour.

9. Transmettant le rapport des experts qualifiés (voir annexe) au Conseil de sécurité, le Secrétaire général note que ces experts ont décidé qu'aucune preuve de l'emploi d'armes chimiques n'avait été fournie à l'équipe.

10. L'emploi d'armes chimiques constituerait un acte répréhensible qui mériterait à juste titre d'être condamné par l'ensemble de la communauté internationale. Le fait qu'elles ne semblent pas avoir été employées dans le conflit en cours entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan est très réconfortant. Cependant, il ne sera possible de trouver une véritable solution au différend qu'en commençant par mettre fin au conflit et en rétablissant de bonnes relations entre les Etats concernés.

/...

Annexe

RAPPORT DE LA MISSION ENVOYÉE PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR
ENQUÊTER SUR LES INFORMATIONS FAISANT ÉTAT DE L'EMPLOI
D'ARMES CHIMIQUES EN AZERBAÏDJAN

LETTRE D'ENVOI

Le 9 juillet 1992

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-joint notre rapport sur l'enquête que vous nous avez chargés de réaliser concernant les informations faisant état de l'emploi d'armes chimiques en Azerbaïdjan.

Après nous être réunis à Genève le 3 juillet 1992, nous nous sommes rendus en Azerbaïdjan du 4 au 8 juillet 1992 aux fins de l'enquête. Bien que nous ayons été nommés à titre individuel, nous avons travaillé de concert et avons adopté nos conclusions à l'unanimité. A la suite de l'enquête, l'ensemble de l'équipe a, lors de son voyage de retour à Genève, effectué une courte visite en Arménie le 8 juillet.

Dans l'accomplissement de notre tâche, nous avons reçu des appuis très nombreux. Nous tenons en particulier à remercier le Gouvernement azerbaïdjanais pour son accueil chaleureux ainsi que pour le concours et l'assistance qu'il nous a fournis tout au long de notre séjour.

Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude au Secrétariat de l'ONU, en particulier à MM. Derek Boothby et Woodrow Brown, pour l'aide et l'appui que nous avons reçus.

Nous avons été honorés, Monsieur le Secrétaire général, d'avoir pu apporter notre concours.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de notre très haute considération.

M. Johan Santesson

M. Heiner Staub

Dr. Jan Willems

Son Excellence
Monsieur Boutros Boutros-Ghali
Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
New York

/...

I. METHODOLOGIE

1. Afin d'accomplir notre tâche, nous avons adopté, comme l'exigeait la situation, la méthodologie ci-après :

a) Entretiens avec les responsables gouvernementaux à Bakou, en vue d'obtenir des informations sur l'emploi présumé d'armes chimiques;

b) Visites à Fizuly et Kubatli en vue d'obtenir des preuves des récentes attaques présumées dans ces zones, y compris, si possible, en prélevant des échantillons afin de procéder à une analyse chimique dans des laboratoires spécialisés;

c) Entretiens avec un certain nombre de patients qui auraient été exposés à des agents de guerre chimique au cours de différents événements et avec les médecins qui les avaient soignés;

d) Visite au laboratoire dans lequel les échantillons prélevés après les diverses attaques aux armes chimiques présumées avaient été soumis à une analyse chimique, en vue d'examiner les méthodes d'analyse;

e) Evaluation des besoins supplémentaires concernant le prélèvement d'échantillons ou l'examen des patients, y compris moyennant le prélèvement d'échantillons médicaux;

f) Analyse et évaluation des informations recueillies.

2. L'équipe a effectué son enquête en Azerbaïdjan du 4 juillet 1992 au soir au 7 juillet 1992. Elle s'est ensuite rendue à Genève - en passant par Erevan en Arménie - pour y achever l'examen des preuves réunies et arrêter définitivement son rapport au Secrétaire général.

3. L'équipe tient à signaler qu'une période de temps considérable s'était écoulée entre les premières manifestations de l'emploi présumé et l'enquête. En outre, seules des informations très limitées sur l'emploi présumé étaient disponibles lorsque la décision de mettre en route une enquête a été prise. A son arrivée à Bakou, l'équipe a été informée d'événements très récents au cours desquels des armes chimiques du même type que lors des attaques précédentes auraient été employées.

4. A cet égard, l'équipe tient à souligner qu'il est important de disposer, avant le début d'une enquête, des informations précisées, quant au fond et à la forme, à l'appendice I de l'annexe I du document A/44/561.

II. LES INCIDENTS DECRITS DANS LES ALLEGATIONS CONCERNANT L'UTILISATION D'ARMES CHIMIQUES

5. L'équipe s'est rendue dans les villages de Fizuly et Kubatli, et elle a constaté que les circonstances y étaient similaires. Les deux villages avaient essuyé des tirs sporadiques, principalement des tirs d'artillerie dans un cas, surtout des tirs de roquettes dans l'autre. L'un était pratiquement déserté mais l'autre était encore habité.

/...

6. A Fizuly, on a montré à l'équipe trois points d'impact. Le premier était un trou d'environ 50 centimètres de diamètre dans un mur de briques. Il n'y avait eu ni blessés ni témoins, mais les voisins ont signalé une odeur étrange au poste de commandement de la brigade, situé à proximité.

7. La deuxième roquette avait touché le mur de l'escalier du premier étage d'un bâtiment officiel vers 22 heures, faisant un trou d'environ 40 centimètres de diamètre et détruisant partiellement une porte palière. Par ce trou, on pouvait voir par terre, outre les débris du mur, les fragments d'un obus et plus d'une centaine de clous de 3 centimètres de long, de type industriel, pointus à une extrémité et munis de quatre petites ailettes à l'autre. Des clous étaient également fichés dans le mur, à un mètre environ du trou, et dans le chambranle. Un garde qui se trouvait dans l'escalier au moment de l'attaque aurait été blessé et intoxiqué. Selon les personnalités présentes, il aurait été évacué sur Bakou, mais l'équipe n'a pas pu l'examiner.

8. Au même endroit, on a montré à l'équipe une pièce d'obus qui avait été trouvée ailleurs dans la ville. Il s'agissait de la partie arrière non fragmentée d'un obus de 10,5 centimètres - probablement moins de 10 grammes - avec des traces de poudre grisâtre sur la paroi interne. Une personne ayant manipulé l'obus aurait eu une éruption cutanée, mais l'équipe n'a pas pu l'examiner.

9. Dans le troisième cas, une explosion avait détruit le coin supérieur d'une petite grange à proximité d'une maison abandonnée. Il n'y avait pas eu de blessés, mais un homme du quartier (voir cas No 1 de l'appendice II, Aspects médicaux) a déclaré que les fruits des arbres de son jardin étaient empoisonnés. Il en avait mangé à deux reprises, notamment la veille, et les deux fois leur avait trouvé un goût de moutarde et, une heure après, il souffrait de vertiges et de maux de gorge, qu'il ressentait encore au moment de l'entretien. Estimant que les fruits ne présentaient aucun danger, certains membres de l'équipe et du personnel azerbaïdjanais qui l'accompagnaient en ont mangé. Quelques minutes plus tard, le groupe a aussi goûté sans ressentir de trouble aux cerises offertes par une voisine qui les avait cueillies dans son jardin.

10. A Kubatli, on a montré à l'équipe un endroit qui avait essuyé des tirs de roquettes de 122 mm (BM-21). On lui a montré trois points d'impact. La première roquette avait touché une maison vers 18 h 30, détruisant une partie de l'étage supérieur. Aucune victime n'avait été signalée, mais lorsque la femme qui vivait dans cette maison (cas No 2) avait voulu ramasser des débris du moteur de la roquette, elle avait ressenti des brûlures aux mains. Un commandant de l'armée (cas No 3) qui avait examiné ces débris le lendemain matin avait eu quelques heures plus tard une légère éruption cutanée qui lui faisait croire que la roquette contenait un poison.

11. L'équipe s'est ensuite rendue dans la cour d'une maison voisine, où elle a pu voir une roquette qui n'avait pas explosé. On ne pouvait voir que l'extrémité arrière du moteur de la roquette. Personne n'a dit que cette roquette portait une ogive chimique.

/...

12. Le troisième point d'impact d'une roquette était un jardin à proximité d'une route rocailleuse. Une femme (cas No 4) s'était réfugiée avec ses deux enfants sous un rocher proche. Tous trois en étaient sortis indemnes, mais les troubles que la mère a ressentis lui ont donné à penser que la roquette contenait un poison.

III. LA QUESTION DE L'ANALYSE CHIMIQUE

13. Les plaintes concernant l'utilisation d'armes chimiques reposent en partie sur les résultats de l'analyse chimique des échantillons prélevés après les attaques. Le Laboratoire de la défense civile de Bakou a analysé divers échantillons de sol, d'éclats d'obus, de clous, etc. Il a décelé dans de nombreux cas la présence d'ions de cyanure, et dans un des cas, il a identifié de l'ortochlorobenzylidènemalonitrile (CS) mais il n'a décelé aucun autre agent de guerre chimique dans les échantillons analysés.

14. La présence d'ions de cyanure a été mise en évidence par la réaction au bromure de cyanogène. On ajoute successivement à un extrait aqueux de l'échantillon de l'acide nitrique, de l'eau de brome (jusqu'à obtention d'une coloration jaune), du phénol (jusqu'à disparition de cette coloration), du nitrate d'ammonium, de la pyridine et de l'eau d'aniline. On a considéré que la coloration jaune ou jaune-brun révélait la présence d'ions de cyanure. De même, la présence de CS a été décelée grâce à une réaction à la chloramine.

15. L'expérience utilisée pour les ions de cyanure (réaction de Königs) est assez spécifique, car elle repose sur la réaction particulière du CN^+ avec la pyridine, qui donne de l'acide glutaconique. Il ne s'agit pas d'une analyse quantitative mais seulement d'une expérience qualitative, et on peut trouver des traces de cyanure dans les échantillons pour toutes sortes de raisons qui n'ont rien à voir avec les armes chimiques. On ne sait pas dans quelle mesure l'expérience CS est spécifique, mais on peut raisonnablement penser que beaucoup d'autres substances chimiques peuvent produire des réactions et une coloration identiques ou similaires. Le laboratoire ne disposait d'aucune technique d'analyse instrumentale moderne, telle que la chromatographie en phase gazeuse, la spectrométrie de masse ou la spectrométrie infrarouge.

16. Au Ministère de la santé, on a offert à l'équipe plusieurs échantillons pour des analyses, mais elle a rejeté cette offre car ces échantillons avaient déjà été analysés (et donc déjà extraits) et qu'il était impossible d'en vérifier l'origine en toute indépendance.

17. A Fizuly, l'équipe a pu voir les restes d'un obus contenant un résidu grisâtre. La manipulation de ces restes aurait déclenché une éruption cutanée mal définie. Un échantillon de ce résidu a été prélevé. Il semble être d'origine minérale puisqu'on n'a pas réussi à le brûler. Il a finalement été décidé de ne pas l'analyser, notamment parce qu'on ne pouvait pas en vérifier l'origine en toute indépendance.

/...

18. Toujours à Fizuly, l'équipe a été invitée à prélever des clous en fer qui s'étaient éparpillés comme des éclats d'obus lorsqu'un projectile avait explosé dans l'escalier de l'immeuble. Elle a prélevé un échantillon mais elle a finalement décidé de ne pas le faire analyser, car l'incident en cause ne semblait pas être associé à des signes ou des symptômes démontrant de façon convaincante que des armes chimiques ont été utilisées.

IV. DISCUSSION

19. Les renseignements fournis dans les premières plaintes concernant l'utilisation d'armes chimiques sont au mieux ambigus. Il est exceptionnel que la présence d'ions de cyanure soit liée à l'utilisation de deux agents de guerre chimique, le cyanure d'hydrogène et le chlorure de cyanogène, qui sont tous deux extrêmement volatiles. On peut trouver à leur présence plusieurs explications naturelles, dont la pyrolyse ou la décomposition de diverses matières organiques.

20. Tels qu'ils ont été décrits au cours des visites de l'équipe à Fizuly et à Kubatli, les incidents qui s'étaient produits dans ces deux villages ne sont nullement typiques d'une attaque chimique.

21. Manifestement, les médecins azerbaïdjanais pensent que certaines des personnes qui ont été blessées par des armes classiques ont également été contaminées par des agents de guerre chimique. Dans tous les cas qui ont été présentés, il s'agissait donc de blessures causées par plusieurs éléments. Par rapport au nombre total des blessés, leur nombre est faible, et il s'agit de cas isolés, dispersés au hasard dans les zones de conflit.

22. Il est peu probable que des agents de guerre chimique puissent être utilisés de cette manière sans qu'il y ait des groupes de personnes contaminées sans blessures causées par des armes classiques. En outre, ni les récits entendus ni les signes et symptômes constatés ne permettent de conclure à l'utilisation d'agents de guerre chimique reconnus. Il convient de noter cependant que certains individus ont pu réagir aux substances chimiques utilisées dans les armes classiques.

V. CONCLUSION

23. Plusieurs incidents ont été présentés à l'équipe comme suggérant l'utilisation d'armes chimiques. Mais ils pouvaient tous s'expliquer sans peine par d'autres raisons que les armes chimiques; en outre, tels qu'ils ont été décrits à l'équipe, ces incidents ne cadrent pas du tout avec ce que l'on attend en cas d'utilisation d'armes chimiques.

24. En conclusion, aucune preuve de l'utilisation d'armes chimiques n'a été présentée à l'équipe.

APPENDICE I

Déroulement des activités

Vendredi 3 juillet 1992

L'équipe se constitue à Genève

Samedi 4 juillet 1992

Vol Genève-Bakou

Accueil par M. Albert Salamov, Vice-Ministre des affaires étrangères, et
Mme Zemfira Guseynova, Vice-Ministre de la santé

Dimanche 5 juillet 1992

Visites à Fizuly et Kubatli par hélicoptère Mi-24

Lundi 6 juillet 1992

Entretiens avec les patients et le personnel médical de l'hôpital
militaire

Réunion avec M. Ragim Husseyenov, Ministre de la santé

Visite du Laboratoire de chimie et de radiométrie au siège de la défense
civile

Visite aux patients et au personnel médical de l'Institut de chirurgie
clinique et expérimentale

Visite aux patients et au personnel médical de l'hôpital des urgences

Mardi 7 juillet 1992

Examen des preuves présentées

Visite au général Valeg Barshatli, Vice-Ministre de la défense

Visite à M. Isa Gambarov, Président du Parlement de l'Azerbaïdjan

Mercredi 8 juillet 1992

Vol Bakou-Erevan

Visite à M. Arman Kirakossian, Premier Vice-Ministre des affaires
étrangères de la République d'Arménie

Vol Erevan-Genève

/...

APPENDICE II

Aspects médicaux

Patients

Cas No 1 : Sexe masculin

Lieu de l'enquête : Fizuly
Date de l'enquête : 5 juillet 1992

Historique : Quatorze jours auparavant, le patient avait mangé un fruit de son jardin qui avait été exposé à de la poussière provenant d'un obus ayant explosé à une soixantaine de mètres. Le fruit avait un goût étrange, comme de la moutarde, et le patient a ressenti des troubles du tube digestif. La veille, il avait mangé un autre fruit et avait ressenti le même malaise. Toutefois, personne dans le voisinage ne s'est plaint de ces troubles, bien qu'apparemment, tout le monde ait consommé les fruits des jardins.

Signes et symptômes :

- Nausée, trouble de l'appareil gastro-intestinal.
- L'examen de la bouche et du pharynx n'a montré aucun signe clinique.

Conclusion : Aucun signe d'ingestion d'agent de guerre chimique.

Cas No 2 : Sexe féminin

Lieu de l'enquête : Kubatli
Date de l'enquête : 5 juillet 1992

Historique : Cette femme a touché les débris d'un obus en nettoyant la zone d'impact. Elle a ressenti une sensation de brûlure. Aucun autre membre de sa famille n'a ressenti les mêmes symptômes.

Signes et symptômes :

Sensation de brûlure aux mains, à l'épaule droite et aux jambes. Pas de signes cliniques. A l'examen, la peau paraît intacte et ne présente pas de différences avec les autres parties du corps.

Conclusion : Pas de trace d'agent de guerre chimique.

Cas No 3 : Sexe masculin

Lieu de l'enquête : Kubatli
Date de l'enquête : 5 juillet 1992

Historique : Ce patient est arrivé au village quatre à cinq heures après l'attaque du 2 juillet (voir également cas No 2). Il a touché des débris de munitions et ressenti des démangeaisons et des douleurs à diverses parties du corps. Aucune des autres personnes présentes n'a ressenti les mêmes symptômes.

Signes et symptômes :

- Bord supérieur du lobe de l'oreille droite : tuméfaction, induration et desquamation.
- Avant-bras gauche : sur une zone d'environ 3 centimètres de diamètre, papules rouges de la taille d'une tête d'épingle, démangeaisons et douleur.
- Sur les deux avant-bras : plusieurs papules rouges de la taille d'une tête d'épingle.

Conclusion : Possibilité de contact avec une substance irritante. Pas de trace d'utilisation d'un agent de guerre chimique.

Cas No 4 : Sexe féminin

Lieu de l'enquête : Kubatli
Date de l'enquête : 5 juillet 1992

Historique : Au cours de l'attaque (voir cas No 2), elle a quitté son domicile avec ses deux enfants pour s'abriter derrière un rocher. Une des maisons voisines a été incendiée. Quelques heures après, elle a ressenti des démangeaisons et une sensation de brûlure. Les enfants n'ont ressenti aucun trouble.

Signes et symptômes :

- Nuque, isthme vertébral antérieur : trois petites lésions, dont la plus grande est de 3 x 1 centimètre, présentant un érythème, quelques petites pustules, avec desquamation et démangeaisons.
- Aile droite du nez : petite surface présentant une desquamation.

Conclusion : Possibilité de contact avec une substance irritante. Aucune trace d'utilisation d'agent de guerre chimique.

Cas No 5 : Sexe masculin

Lieu de l'enquête : Bakou, hôpital militaire
Date de l'enquête : 6 juillet 1992

Historique : Le 8 mai 1992, ce patient a été touché par une balle qui a provoqué des lésions au niveau de la joue gauche, de la partie supérieure du bras gauche et de l'épaule, avec lacération et nécrose des muscles du bras, fracture de l'humérus et lésion du nerf radial. Le patient a présenté un choc traumatique. Au cours de l'intervention chirurgicale, le 9 mai 1992, une grosse balle a été extraite avec des restes d'une poudre de couleur jaune brun. Au cours de l'extraction, le chirurgien et l'anesthésiste ont ressenti les troubles suivants : larmolement, spasmes de la glotte et toux. Ces symptômes ont disparu.

Signes et symptômes :

- Visage : cicatrice allant du coin gauche de la bouche à la joue gauche.
- Bras gauche : fixateur externe avec renforcement en plâtre; plaie fermée avec taches noires multiples.
- Main gauche : oedème, paralysie flasque, mouvements douloureux.
- Etat général : apparemment satisfaisant.

Conclusion : Lésion grave provoquée par une arme classique. Il semble très peu probable qu'un agent de guerre chimique ait été utilisé. Il n'est toutefois pas impossible que la poudre jaune brun décelée dans la balle ait contribué à la gravité des lésions des tissus mous.

Cas No 6 : Sexe masculin

Lieu de l'enquête : Bakou, Institut de chirurgie clinique et expérimentale
Date de l'enquête : 6 juillet 1992

Historique : Ce patient a été hospitalisé le 2 juillet, avec une balle dans la région scapulaire gauche et deux balles dans la fesse gauche. Les blessures ont été jugées légères. Toutefois, l'état général du patient s'est régulièrement détérioré, avec fièvre, tachycardie, purpura et état d'hébétude. Le patient a été traité à la pénicilline.
Examen toxicologique : expression insuffisante, éruptions, inflammation de la peau, hypoxie, respiration superficielle, ne mange pas et ne parle pas, activité cholinérasique amoindrie. Intoxication avec une substance contenant du phosphore.

Signes et symptômes :

Homme très malade, pouls 116 par minute, tension 110/80 mm Hg, température 40-41° C, purpura extensif sur les deux jambes, le bras et l'épaule gauches, état d'hébétude, agitation. Sous l'épaule gauche et sur la fesse gauche, respectivement, un et deux trous de 1 centimètre de diamètre avec bords décolorés.

Résultats des analyses :

Leucocytose avec déplacement vers la gauche, thrombocytopenie moyenne et augmentation du taux de sédimentation.

Conclusion :

Sepsie probable due à une infection secondaire des plaies. Pas de signe ou symptôme d'intoxication organophosphorique aiguë, la baisse de l'activité cholinestérasique étant probablement liée au mauvais état général. Pas d'autre signe d'intoxication nerveuse. Il semble très peu probable qu'un agent de guerre chimique ait été utilisé. Le lendemain, l'équipe a appris que le patient était décédé le 7 juillet 1992.

Cas No 7 : Sexe masculin

Lieu de l'enquête : Bakou, hôpital des urgences
Date de l'enquête : 6 juillet 1992

Historique : Le patient a été blessé le 30 juin 1992 avec cicatrisation temporaire des plaies au côté inférieur gauche de la poitrine et du coude gauche. Après son hospitalisation, son état s'est aggravé, et la plaie à la poitrine était partiellement ouverte. Dans les jours qui ont suivi, une gangrène nécrosante humide s'est développée, nécessitant l'excision des bords de la plaie. Le patient a été traité à la kanmycine et à la pénicilline.

Signes et symptômes :

Lésion cutanée de la taille de la paume de la main sur le côté gauche de la poitrine laissant apparaître les côtes et les muscles intercostaux. Lèvres de la plaie atones et pâles, et légèrement oedémateuses. Le voisinage de la plaie est douloureux. La blessure au coude n'a pu être examinée à cause des pansements.

Conclusion : Blessure par arme classique avec infection secondaire. Il semble très peu probable qu'un agent de guerre chimique ait été utilisé.
